



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



**RÉGION  
NORD-PAS DE CALAIS**

# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Nord-Pas-de-Calais

<b>Rapport annuel de mise en œuvre</b>	
<b>Période</b>	01/01/2016 - 31/12/2016
<b>Version</b>	2016.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	20/06/2017

<b>Version du programme en vigueur</b>	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP031
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Nord - Pas-de-Calais
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	1.2
<b>Numéro de la décision</b>	C(2015)6338
<b>Date de la décision</b>	14/09/2015
<b>Autorité de gestion</b>	Région Nord-Pas de Calais
<b>Organisme de coordination</b>	Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	7
1.a) Données financières.....	7
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	7
1.b1) Tableau récapitulatif.....	7
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	13
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	22
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	24
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	24
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	27
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	28
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	28
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	28
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	28
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	30
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	31
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	33
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	34
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	35
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	35
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	37
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	39
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	39
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	39
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	39
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	39

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	41
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	41
5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables.....	42
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités.....	43
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	44
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées».....	45
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES.....	46
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	47
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	47
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	47
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	47
7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?.....	47
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP.....	48
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	48
7.d3) Méthodes appliquées.....	48
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	51
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	51
7.d6) Réponse à la question d'évaluation.....	52
7.d7) Conclusions et recommandations.....	53
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?.....	53
7.e1) Liste des mesures contribuant au DP.....	54
7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	54
7.e3) Méthodes appliquées.....	54
7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	55
7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	55
7.e6) Réponse à la question d'évaluation.....	56
7.e7) Conclusions et recommandations.....	56
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire	

au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	56
7.f1) Liste des mesures contribuant au DP .....	57
7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	57
7.f3) Méthodes appliquées .....	58
7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données .....	60
7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	60
7.f6) Réponse à la question d'évaluation.....	60
7.f7) Conclusions et recommandations.....	61
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles? .....	61
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	61
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	62
7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	62
7.h3) Méthodes appliquées .....	63
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	64
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	65
7.h6) Réponse à la question d'évaluation.....	65
7.h7) Conclusions et recommandations .....	66
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides? .....	66
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	66
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	66
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires? .....	66
7.11) Liste des mesures contribuant au DP.....	67
7.12) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	67
7.13) Méthodes appliquées .....	67
7.14) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	68
7.15) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	68
7.16) Réponse à la question d'évaluation.....	68
7.17) Conclusions et recommandations .....	69

7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	69
7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	69
7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie? .....	69
7.o1) Liste des mesures contribuant au DP.....	70
7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	70
7.o3) Méthodes appliquées .....	70
7.o4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	71
7.o5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	71
7.o6) Réponse à la question d'évaluation.....	71
7.o7) Conclusions et recommandations .....	72
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	72
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales? .....	72
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales? .....	73
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR? .....	73
7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	73
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	73
7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	73
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	73
7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	74
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	74
7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	74
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	74
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	74
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	74

7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme .....	74
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme .....	75
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	76
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	76
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	76
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme .....	76
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION .....	78
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	79
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES .....	80
Annexe II .....	81
Annexe III .....	89
Documents .....	92

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					2,78
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					24,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					4 500,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2016	0,59	3,78	0,73	4,68	15,60
		2014-2015	0,24	1,54	0,24	1,54	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 966 666,67
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 218 354,00	25,98	1 238 021,00	2,87	43 184 226,67
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 218 354,00	24,31	1 238 021,00	2,68	46 150 893,34

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	0,80	11,83	0,80	11,83	6,76
		2014-2015	0,55	8,14	0,55	8,14	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 379 917,00	18,42	1 274 875,00	5,36	23 779 225,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	616 666,67
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 379 917,00	17,95	1 274 875,00	5,23	24 395 891,67



Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2016					2,97
		2014-2015					
M04-Nombre d'Industries AgroAlimentaires soutenues (4.2) (unité)		2014-2016			5,00	16,67	30,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 833 333,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 092 240,00	14,07	536 665,52	3,61	14 871 688,34
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	616 666,67
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 092 240,00	12,08	536 665,52	3,10	17 321 688,01

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					0,59
		2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					0,59
		2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					0,59
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					3,40
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					5,11
		2014-2015			0,01	0,20	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					3,58
		2014-2015			0,19	5,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 899 694,00	78,45	24 819,00	0,50	4 971 136,95
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	408 628,00	9,71	0,00	0,00	4 210 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	127 646,00	8,15	0,00	0,00	1 566 666,67
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	432 022,00	1,43	432 022,00	1,43	30 307 099,11
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	266 666,67
M15	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	266 667,67
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 867 990,00	8,48	456 841,00	0,80	57 388 237,07

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2016	349 602,00	4,44	146 833,00	1,86	7 874 798,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	820 055,00	25,99	146 833,00	4,65	3 155 301,72
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	820 055,00	25,99	146 833,00	4,65	3 155 301,72

Domaine prioritaire 5D							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		2014-2016					1,65
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	8 150 731,89
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	8 150 731,89

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2016					0,10
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	102 160,07	13,62	10 691,16	1,43	750 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 016 666,67
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	102 160,07	5,78	10 691,16	0,61	1 766 666,67

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2016					58,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	6 923 520,01
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	6 923 520,01

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					90,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					0,00
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			65,44	95,91	68,23
		2014-2015			65,45	95,92	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	16 428 571,43
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	16 428 571,43

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

Le Programme de développement rural (PDR) Nord - Pas de Calais a été adopté le 14 septembre 2015 par la Commission européenne. Pour la période de programmation 2014-2020, le territoire Nord - Pas de Calais bénéficie d'une enveloppe de FEADER de 119 831 871 €.

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 50 du règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2012 qui précise qu' « à partir de 2016 et jusqu'en 2023, chaque Etat membre soumet à la Commission un rapport annuel sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent. »

### **1/ PRESENTATION SYNTHETIQUE**

#### **Avancement de la programmation**

L'année 2016 est la deuxième année de la nouvelle programmation, c'est la première année complète. Elle a bénéficié d'une réelle dynamique de programmation au rythme des nouveaux appels à projets.

En revanche, les difficultés d'outillage informatiques autant sur les mesures SIGC que sur les HSI-GC n'ont pas permis de traduire cette dynamique en termes d'engagement et de paiement, qui restent à des niveaux faibles.

en effet la P6 au travers d'un appel à projet TO 06.04.01 est déjà lancé, les dossiers ont été présentés pour validation en CUP, mais ne peuvent être engagés et de fait être inclus au RAMO, du fait de l'absence d'outil.

#### **Un rythme de programmation dynamique**

Les appels à projets lancés en 2015 ont systématiquement été relancés : pour la DJA (06.01), pour la modernisation agricole (04.01 et 04.04), pour la multifonctionnalité agricole (0402 et 0604), pour la desserte forestière (0403) et l'agroforesterie (0802).

De nouveaux dispositifs ont également été ouverts : sur les questions de qualité (0301), sur l'agroalimentaire (0402) et sur les contrats Natura 2000 (0706).

Les dossiers examinés ont été programmés en Comité Unique de Programmation (CUP) au fur et à mesure de l'avancée des appels à projets. Fin décembre 2016, l'enveloppe FEADER HSI-GC programmée en CUP s'élevait à : 14,23 M€ et le montant des dépenses publiques totales à : 24,590 M€ pour 1198 dossiers.

#### **Des engagements et des paiements 2016 qui ne suivent pas**

Le travail complexe sur l'instrumentation informatique a rendu certains outils indisponibles à partir de septembre (0401 et 0802). Or compte tenu du calendrier des appels à projets, ces dossiers ont été programmés en fin d'année (CUP d'octobre et de décembre) et n'ont pas pu être saisis sur Osiris avant 2017. Les engagements réels sur les outils informatiques ne rendent donc pas compte de cette dynamique.

Concernant les paiements, les possibilités techniques étaient encore moins ouvertes. Tous les dossiers soldés concernent uniquement 2014.

Plus précisément, le montant total des engagements effectifs s'élève à : **3,170 M€ de dépenses publiques totales en 2016 pour 179 projets.**

Les dispositifs de la priorité 2 ont été les plus mobilisés :

- en 2A : 13 projets engagés (040103 et 040301) pour un montant total de 0,698 M€
- en 2B : 102 projets d'installation (060101) pour un montant total de 1,539 M€

Ensuite la priorité 4 a été mobilisée à hauteur de 0,913 M€ sur 58 projets (040401).

Enfin 6 projets en agroforesterie (080201) ont contribué à la priorité 5 à hauteur de 0,020 M€.

Aucun engagement n'a pu être réalisé sur les dispositifs SIGC malgré un nombre de dossiers déposés en 2016 importants autant en mesure 10 (257 demandes déposées) qu'en mesure 11 (160 demandes déposées).

En termes de paiements d'opérations achevées en 2016, **seuls 127 projets ont été soldés pour un montant de dépenses publiques totales de 1,982 M€.** Il s'agit exclusivement de dossiers engagés pendant l'année de transition.

Au total, ils ont surtout contribué :

- à la priorité 2 :
  - 50 dossiers (0401 et 0403) au 2A pour 0,689 M€
  - 49 dossiers (0601) au 2B pour 0,610 M€
- puis à la priorité 3 : 5 dossiers (0402) pour 0,501 M€
- ensuite à la priorité 5 :
  - 14 dossiers en 5B (0401) pour 0,147 M€
  - 6 dossiers en 5E (0802) pour 0,011 M€
- enfin à la priorité 4 : 5 dossiers pour 0,025 M€

La mesure 1, qui répond à la P1, va être mise en oeuvre en fin 2017

### **Le cas particulier de LEADER**

L'année 2016 a essentiellement été consacrée au travail de conventionnement et de formalisation des documents de mise en oeuvre avec les GAL.

Ainsi sur un total de 9 GAL retenus, 7 conventions AG-OP-GAL ont pu être finalisées au cours de l'année avec notamment un travail important de clarification des fiches action incluses dans les conventions (une dizaine par GAL environ).

Ce travail s'est appuyé sur une information très régulière apportée aux GAL, qui se sont appropriés les règles de la programmation 2014-2020 et qui ont mené un important travail sur les grilles de sélection et un cadrage précis de leur intervention (critères d'éligibilité précisés, taux et plafonds définis, ...). La rédaction de tous les documents de mise en oeuvre a ensuite été menée par les équipes.

## 2/ PRESENTATION DETAILLEE DES PRIORITES ET DES MESURES

- **Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

Il s'agit d'une priorité transversale à la plupart des dispositifs, mais aucun dispositif ne lui est rattaché de façon prioritaire.

- **Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

- *Domaine prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole*

Les dispositifs rattachés à ce domaine prioritaires sont :

- les TO 040102 et 040103 pour un montant total de FEADER de 23 723 202 € et une Dépense Publique Totale estimée à 42 538 670 €.

Ces deux types d'opération ont pour objectif d'accompagner la modernisation des exploitation d'élevage (040102) et en productions végétales (040103). Les investissements soutenus visent à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, mais aussi les conditions de travail. Les exploitations sous signe de qualité (y compris en agriculture biologique), et gérées par des jeunes agriculteurs ainsi que le projets collectifs (CUMA, GIEE) sont essentiellement ciblées.

Jusqu'au 31/12/2016, au total, ce sont :

> 540 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 25 944 847 €

> 306 dossiers ont pu être engagés, eu égard aux outils Osiris disponibles, pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 10 828 164 €

> 47 dossiers ont été payés, exclusivement des dossiers de 2014, pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 629 373 €.

L'outil Osiris a été livré début 2017 pour la 040102 et en octobre 2017 pour la 040103. Le rattrapage des engagements est donc en cours, une partie des paiements pourra également être réalisé courant 2017.

- le TO 040301 - Desserte forestière : le montant de FEADER prévu dans la maquette du PDR s'élève à 387 334 € avec une Dépense Publique Totale estimée à 645 556 €.

Cette opération a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des massifs forestiers régionaux, ce qui représente une difficulté majeure à l'exploitation forestière en Nord - Pas de Calais. La recherche d'interventions les plus respectueuses possibles de l'environnement a été largement mise en avant.

Jusqu'au 31/12/2016, au total, ce sont :

- > 16 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 229 862 €
- > 13 dossiers ont pu être engagés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 177 335 € (un outil Osiris simplifié était disponible).
- > seuls 2 dossiers ont été payés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 41 176 €; il s'agit uniquement de dossiers 2014, faute d'outils complets permettant le paiement.

- *Domaine prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations*

Les dispositifs rattachés à ce domaine prioritaire sont : la Dotation Jeune Agriculteur - DJA (060101) et les prêts bonifiés (060102). Ces deux types d'opérations ont pour objectif l'installation de jeunes gens (moins de 40 ans) suffisamment formés.

La dotation moyenne pour 2015-2016 s'élève à 15 535 €, ce montant relativement faible devraient être sensiblement revalorisé suite à la révision du cadre national et du PDR Nord - Pas de Calais.

Il s'agit essentiellement de projets de reprise d'exploitation agricole (91%) plutôt que de création. La surface moyenne est de 110 ha, majoritairement en polyculture-élevage (64%) et un peu en grandes cultures (34%). Les nouveaux installés sont essentiellement des hommes (84%), répartis équitablement entre les deux départements, Nord et Pas-de-Calais.

Le montant de la maquette dédiée à ces dispositifs s'élève à 19 023 380 € de FEADER avec une Dépense Publique Totale estimée à 23 779 225 €.

Jusqu'au 31/12/2016, au total, ce sont :

- > 455 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 4 609 635 €
- > 432 dossiers ont été engagés (l'outil complet a été disponible dès septembre 2016) pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 4 376 625 €
- > 49 dossiers ont été payés, exclusivement des dossiers de 2014, pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 609 850 €.

- **Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques en agriculture**

- *Domaine prioritaire 3A - Meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen de programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles*

Deux sous-mesures ouvertes sont rattachées à ce domaine prioritaire : la 0301 et la 0402.



- Le dispositif 030101 concerne le soutien aux nouveaux entrants dans un régime de qualité : il permet d'intervenir pendant 5 ans en prenant partiellement en charge les frais d'entrée et de certification du régime de qualité.

Les dossiers déposés concernent essentiellement la production en agriculture biologique et plus ponctuellement en IGP et en Label rouge.

Le montant de la maquette financière dédié à ce dispositif s'élève à 400 000 € avec une Dépense Publique Totale estimée à 916 666 €.

Au total, fin 2016, il a été programmés 23 dossiers pour un montant de Dépense Publique Totale de 47 862 €. Aucun dossier n'a pu être engagé et, a fortiori, payé faute d'outil informatique.

- La sous-mesure 0402 se déploie à travers deux types d'opération : 040201 - transformation et commercialisation à la ferme, et 040202 - soutien aux PME agroalimentaires.

Le montant de la maquette financière dédié à ces deux dispositifs s'élève à 7 723 013 € de FEADER pour une Dépense Publique Totale estimée à 14 871 688 €.

Ces dispositifs soutiennent des projets de transformation alimentaire : depuis le projet de petite dimension, facilitant la commercialisation par les producteurs, par exemple avec des distributeurs de produits fermiers locaux, jusqu'aux projets de grande ampleur portés par d'importantes PME agroalimentaires régionale.

Au total, jusqu'au 31/12/2016, au total, ce sont :

- > 65 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 7 125 987 €
- > seuls les 21 dossiers de la transition ont été engagés, eu égard aux outils Osiris disponibles, pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 2 076 457 € (soit 29% de la programmation)
- > et, parmi eux, seuls 5 dossiers ont été payés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 501 504 € (soit 24 % de l'engagé).

L'ensemble de cette sous-mesure bénéficie d'une dynamique de programmation très favorable; elle apparaît ainsi un peu sous-dotée au regard des projets intéressants qui émergent.

- **Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Cette priorité se caractérise notamment par la part importante des mesures SIGC qui y contribuent : la mesure 10 - MAEC (26,1 M€ de FEADER) et la mesure 11 - AB (9,6 M€ de FEADER).

Au 31/12/2016, seule la campagne 2014 était engagée. Courant 2017, le rattrapage des deux mesures sur ISIS est en cours, ainsi les premiers engagements 2015 ont commencé en octobre 2017 et les premiers paiements sont prévus pour novembre 2017. Il est attendu un paiement des aides bio et des MAEC surfaciques 2015 pour la fin de l'année 2017. Les MAEC linéaires et les engagements 2016 devraient être payés début 2018.

Certaines mesures HSI GC contribuent également à la priorité 4 : les dispositifs 040101 (partiellement) et 040401, 0701 et 0706 (Natura 2000) et 0801 et 0805 (mesures forestières).

- les dispositifs 040101 - soutien aux investissements à visée environnementale, et 040401 - soutien aux investissements non productifs à visée environnementale, permettent de soutenir les projets d'agriculteurs qui souhaitent améliorer l'impact environnemental de leurs pratiques. Ils concernent beaucoup de projets visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires, voire à leur substitution par d'autres méthodes. Ces dispositifs rencontrent un vif succès et l'implication de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie, qui s'est beaucoup mobilisée, y compris en top-up, est à noter.

Pour le dispositif 040101 (dans son orientation priorité 4), la maquette financière du PDR prévoit 3 228 352 € de FEADER avec une Dépense Publique Totale estimée à 4 304 470 €.

Au 31/12/2016, au total, ce sont :

- > 251 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 4 846 651 €, soit davantage que ce qui était initialement envisagé, grâce au top-up de l'Agence de l'eau.
- > 123 dossiers engagés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 2 756 109 €
- > seuls 5 dossiers ont été payés pour 24 817 €.

L'outil Osiris complet a été livré début 2017, les dossiers ont largement été rattrapés et les paiements de dossiers 2015 a pu commencer

Pour le dispositif 040401, la maquette financière prévoit 500 000 € de FEADER pour une Dépense Publique Totale estimée à 666 667 €.

Au 31/12/2016, au total, ce sont :

- > 70 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 1 107 414 €
- > 67 dossiers engagés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 1 070 364 € (sur un outil Osiris simplifié), soit davantage que ce qui était initialement envisagé, grâce au top-up de l'Agence de l'eau.
- > et aucun dossier n'a été payé, faute d'outil complet disponible.

- La mesure 07 concerne exclusivement les sites Natura 2000 : la production et la révision des DOCOB (070101), l'animation (070601) et le financement des contrats Natura 2000 (070602 - forestiers et ni forestiers, ni agricoles).

Les opérateurs traditionnels sur ces sites ont poursuivi leurs activités selon la même dynamique que pendant la période précédente. Certains nouveaux opérateurs sont apparus : agglomération de Boulogne-sur-mer, etc.

La maquette financière prévoit 2 526 000 € de FEADER avec une Dépense Publique Totale estimée à 4 2010 000 €.

Fin 2016, 23 dossiers étaient programmés pour une DPT de 745 806 €.

6 dossiers ont été engagés pour une Dépense Publique Totale de 408 627 €

et aucun dossier n'a été payé, faute d'outils complets.

Les trois outils Osiris ont été livrés début 2017, le rattrapage des dossiers est en cours.

La révision du PDR en 2017 a créé un nouveau dispositif Natura sur la mesure 7, qui sera mobilisable pour le financement d'études sur la biodiversité, qui pourraient ainsi être menées à l'échelle des Hauts-de-France.

- Enfin la mesure 8 concerne exclusivement des mesures forestières : le dispositif 0806, ouvert en 2015, qui n'a pas eu le succès escompté (aucun dossier programmé). Les dispositifs 0801 et 0805 étaient ouverts pendant la transition d'où les dossiers engagés jusqu'à présent. Les dispositifs sont relancés en 2017 (pour 0801) et en 2018 (pour 0805).

La maquette financière prévoit 1 100 000 € de FEADER avec une Dépense Publique Totale estimée à 1 566 000 €.

Au 31/12/2016, au total, ce sont :

- > 11 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 106 369 €
- > 11 dossiers engagés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 103 406 €
- > un seul dossier a été payé pour 18 312 €.

On notera une erreur de saisie en 2014 sur un dossier 0801, fléché sur le DP 2A, ce qui n'est plus corrigé.

- **Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**
  - *Domaine prioritaire 5B - Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire*

Une partie du dispositif 040101 est orientée vers les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Ce sont surtout les investissements d'économie d'énergie qui ont été soutenus jusque présent. C'est un dispositif qui rencontre un vif succès.

La maquette financière prévoit une enveloppe FEADER de 2 366 476 € pour un montant de Dépenses Publiques Totales estimé à 3 155 301 €.

Fin 2016, au total, ce sont :

- > 139 projets qui ont été programmés pour un montant de Dépenses Publiques Totales de 2 679 449 €
- > 68 dossiers engagés pour une DPT de 904 386 €
- > seuls 14 dossiers, de la transition, ont été payés pour 146 833 €.

L'outil Osiris complet a été livré début 2017.

- *Domaine prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie*

Les projets d'agroforesterie sont très innovants en Nord - Pas de Calais. Les appels à projets sont ouverts régulièrement depuis 2015 et, s'ils suscitent toujours de nouveaux projets, ceux-ci restent cependant peu nombreux et surtout de dimension modeste.

La maquette financière du PDR prévoit une enveloppe FEADER s'élevant à 450 000 € pour un montant de Dépenses Publiques Totales estimé à 750 000 €.

Au 31/12/2016, au total, ce sont :

- > 34 projets d'agroforesterie qui ont été programmés pour une Dépense Publique Totale de 108 062 €
- > 33 dossiers ont été engagés pour une DPT de 102 091 €
- > seuls 6 dossiers de la transition ont été payés pour une Dépense Publique Totale de 10 691 €, faute d'outil Osiris complet.

L'outil a été livré en 2017.

- **Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**
  - *Domaine prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois*

Le dispositif 060401 soutient les projets des ménages agricoles qui souhaitent développer des projets d'accueil ou de service.

Jusqu'à présent, les dossiers retenus ont surtout concerné des projets de chambres d'étudiants à la ferme et d'accueil pédagogique d'enfants, quelques projets autour de la randonnée ou de promenades en calèche ont également été soutenus.

La maquette financière prévoit 4 154 113 € de FEADER pour une Dépense Publique Totale de 6 923 521 €.

Fin 2016, au total, ce sont :

> 13 projets ont été programmés pour un montant de Dépense Publique Totale de 710 718 €

> Aucun dossier n'a été engagé, ni a fortiori, payé, faute d'outils.

L'outil Osiris complet devrait être livré fin 2017.

Malgré tout, l'enveloppe dédiée à ce dispositif paraît quelque peu sur-dimensionnée au regard de la dynamique des projets actuels (seuls 6 nouveaux projets seront programmés en 2017).

- *Domaine prioritaire 6 B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales*

L'année 2016 a été dédiée au conventionnement avec les GAL. En octobre 2017, 8 conventions sur 9 ont été finalisées et la programmation a débuté localement. Les outils Osiris ont été livrés en 2017, excepté pour le TO 1903.

### **3/ POINT SUR LES DISPOSITIFS NON ENCORE DEPLOYES**

Les dispositifs ont été déployés dans l'ordre de priorité suivant :

- tout d'abord, les dispositifs du cadre national et ceux bénéficiant de crédits de l'Etat (annualisés);
- en fonction de la maquette FEADER et de la complexité des dispositifs.

Fin 2016, certains dispositifs n'étaient toujours pas lancés :

- Mesure 01 : les TO 010101 - Formation (600 000 € de FEADER) et 010201 - Transferts de connaissances (1 M€ de FEADER). Les deux dispositifs sont lancés au deuxième semestre 2017.

- Mesure 03 : le TO 030201 - Promotion des produits sous SIQO ( 400 000 € de FEADER). Le dispositif a été ouvert au premier semestre 2017.

- Mesure 08 : le TO 0801 - Boisement (800 000 € de FEADER) a également été ouvert au premier semestre 2017.

Le dispositif 0805 - Soutien à l'adaptation des peuplements forestiers, et la mesure 15 - Engagements environnementaux forestiers, sont en cours d'analyse. En fonction de leur complexité et des réorganisations en cours au sein de la Région, ils pourraient être ouverts courant 2018.

La continuation du dispositif 0806 est également en réflexion, en partenariat avec l'Etat.

- Mesure 16 : les dispositifs 16.02 et 16.08 pourraient être ouverts courant 2018.

## **1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Quelques éléments par priorité et par indicateur peuvent être apportés d'ores et déjà :

### **Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Une demande de modification des cibles intermédiaires, tant sur le montant de la dépense publique total que sur le nombre d'exploitations soutenues, a été demandée afin de prendre en compte le décalage de paiement de la DJA (qui n'avait pas été pris en considération dans le calcul initial). Pour maintenir, malgré tout, la performance sur cette priorité, un indicateur supplémentaire pourra être ajouté : le nombre de DJA engagés.

S'agissant du total des dépenses publiques relatif à la priorité 3,56 % de la cible 2018 était atteinte au 31 décembre 2016.

Compte-tenu des perspectives de dépenses publiques (contrepartie FEADER et part nationale programmées d'environ 26 M€ sur les mesures 6.1 et 4.1), l'objectif 2018 devrait pouvoir être atteint.

Concernant les exploitations soutenues sur ces mesures, l'objectif à atteindre en 2018 est de 903 exploitations soutenues pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (mesure 4.1) ou avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (mesure 6.1). Au 31/12/2016, 6,84% de l'objectif est atteint.

Le nombre de dossiers engagés sur ces deux sous-mesures au 01/06/2017 est de 1 300 (rattrapage de saisie appels à projets 2016) : la cible paraît donc accessible. Il faudra cependant restés vigilant compte tenu des délais de réalisation parfois longs sur certains projets (bâtiments élevage, ...).

### **Priorité 3 – Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

S'agissant du total des dépenses publiques relatif à la priorité, 3,10 % de la cible 2018 était atteinte au 31 décembre 2016. La dynamique sur le dispositif « Développement des PME agroalimentaires (040202) étant très forte, cet objectif en termes de dépenses publiques totales paraît accessible.

Concernant le nombre d'exploitations agricoles à atteindre (120), il est à noter que seuls 86 dossiers étaient programmés au 31/12/2016. Le rattrapage de la saisie des engagements n'ayant pas encore eu lieu, il est un peu difficile d'évaluer notre positionnement sur cet indicateur.

### **Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Une demande de modification de la cible surfacique a été demandée pour prendre en compte les erreurs de calcul et d'appréciation initiales. En revanche, les montants des dossiers paraissent élevés : la cible en termes de Dépenses publiques totales n'a donc pas à être modifiée.

S'agissant du total des dépenses publiques relatif à la priorité, seulement 0,80 % de la cible 2018 était atteinte au 31 décembre 2016.

La priorité 4 accuse un retard important en termes de réalisation. Ce retard est essentiellement la conséquence de la non opérationnalité du système intégré de gestion et de contrôle ISIS (le présent Rapport ne prend en compte que les données 2014 relatives à la mesure 10). ISIS devrait être opérationnel courant 2017, ce qui signifie que les services instructeurs de ces mesures vont procéder au rattrapage de la saisie des données relatives aux dossiers déposés en 2015.

**Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

Comme pour P4, une demande de modification de la cible surfacique a été demandée pour prendre en compte les erreurs de calcul et d'appréciation initiales. En revanche, les montants des dossiers déposés paraissent élevés : la cible en termes de Dépenses publiques totales n'a donc pas à être modifiée.

S'agissant du total des dépenses publiques relatif à la priorité, seulement 1,20 % de la cible 2018 était atteinte au 31 décembre 2016.

Le fait de ne pas disposer d'un outil ISIS opérationnel n'a pas permis l'instruction des dossiers déposés depuis 2015 dans le cadre des MAE. Un rattrapage des premiers dossiers (2015) est prévu à partir de l'été 2017. Le niveau de réalisation réel de cette priorité est donc difficile à apprécier.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Pas d'élément complémentaire.

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)







**1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Une évaluation de la mise en œuvre du programme a été réalisée.

Au 31 décembre 2016, il y a peu de dossiers soldés, l'évaluation de la contribution du PDR aux Domaines Prioritaires ne peut donc à ce stade de la programmation être correctement analysée.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Une évaluation a été réalisée. L'évaluation se base sur les données contenues dans la base Valosiris et sur les entretiens avec les services de l'Etat (DRAAF, DREAL, DDTM), les agences de l'eau et les chargés de missions de la Région. L'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut, à ce stade de la programmation, être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et de proposer le cas échéant des améliorations.

Un premier comité de pilotage de lancement de la mission a eu lieu à Amiens le 06 janvier 2017 en présence des partenaires. Les résultats de l'évaluation ont été présentés en Comité de pilotage le 18 mai 2017.

L'AG a fait le choix d'internaliser les travaux en 2017. Les travaux ont été confiés au pôle « Inspection Générale », fonctionnellement indépendant des services opérationnels et sans lien de subordination hiérarchique avec la Direction Générale des Services.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Les données sont issues de la base Valosiris. Il y a relativement peu de dossiers soldés au 31 décembre 2016.

Pour le Nord pas de Calais, au 31 décembre 2016, un outil avait été livré par l'ASP (la DJA) (sur un total de 23 à produire-hors LEADER).

La situation s'améliore en 2017. En effet, pour le PDR Nord-Pas de Calais, l'ASP a livré 4 outils supplémentaires début 2017 : Les mesures pour l'élevage (4.01.02), les mesures pour les Investissements environnementaux (4.01.01), l'Agro-foresterie (02) et Natura 2000 (07.06.01). Après quelques problèmes avec les feuilles de calcul, les outils sont opérationnels.

Tous les services instructeurs vont devoir reprendre les dossiers et saisir les dossiers 2015 et 2016 dans l'outil complet pour payer les soldes 2015 (20% pour les dossiers 2015) et les acomptes pour 2016.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

Aucune évaluation achevée définie

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

L'évaluation se base sur les données contenues dans la base Valosiris et sur les entretiens réalisés avec les services de l'Etat et chargés de missions de la Région. L'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures qui ne peut à ce stade être correctement analysée.

La Région, Autorité de Gestion (AG) a fait le choix d'internaliser les travaux en 2017. Les travaux sont confiés au pôle « Inspection Générale », fonctionnellement indépendant des services opérationnels et sans lien de subordination hiérarchique avec la Direction Générale des Services.

Les entretiens réalisés avec les services instructeurs (agents des DDT et des services de la Région) et les représentants des financeurs (Etat, Région Agence de l'eau) permettent de collecter des informations pour analyser la mise en œuvre du programme et proposer le cas échéant des améliorations. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du programme.

Un premier comité de pilotage de lancement de la mission a eu lieu à Amiens le 06 janvier 2017 en présence des partenaires. Les résultats de l'évaluation sont présentés en Comité de pilotage le 18 mai 2017.

Au 31 décembre 2016, on enregistre peu de dossiers dont les opérations sont soldées.

PDR Picardie : 130 dossiers soldés et 116 dossiers réalisés pour les jeunes agriculteurs

Parmi les dossiers soldés, 106 concernent la priorité 2A (compétitivité)

PDR NPDC : 116 dossiers soldés et 111 dossiers concernant la Dotation pour les Jeunes Agriculteurs (DJA).

Compte tenu du nombre insuffisant d'opérations achevées, nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour répondre de manière approfondie aux questions évaluatives. On peut en revanche examiner de près les modalités de mise en œuvre pour améliorer cette dernière.

La programmation 2014-2020 est plus complexe à mettre en œuvre que celle de la période précédente. En effet, le transfert de l'Autorité de Gestion, la fusion des Régions, les retards dans la livraison des outils informatiques de saisie des dossiers, et parfois le manque d'effectifs ou le retard pris dans le remplacement du personnel ont complexifié la mise en œuvre du programme.

Les principales conclusions soulignent :

Une relation de bonne qualité entre les Directions Départementales du Territoires et de la Mer (DDTM) et la Région pour le Programme de Développement Rural (PDR) Nord-Pas de Calais, une relation plus

complexe pour le PDR de Picardie compte tenu notamment des délais de signature de la notification des aides par la Région.

- Des montants « planchers » et « plafonds » qui semblent relativement faibles au regard du temps passé par le porteur de projet pour monter un dossier et à la complexité et le temps passé pour instruire un dossier
- Une saisie chronophage dans l'outil informatique OSIRIS et le besoin de formation à l'outil
- Des retards dans la livraison des outils informatiques qui ont retardé la programmation
- Une programmation rythmée par les Comités Unique de Programmation et n'ont plus au fil de l'eau pour l'Etat
- Un retour sur investissement qui semble relativement faible pour la Région, compte tenu du faible montant FEADER et de la lourdeur du process de gestion.

Les difficultés ne doivent pas remettre en cause la réalité de l'implication forte des équipes mobilisées sur l'ensemble des chantiers. Malgré tout, le programme arrive à être mise en œuvre.

Compte tenu de ces éléments, les principales recommandations portent sur :

R1 : Réaliser la délégation totale de signature aux DDT y compris la notification des aides pour les mesures déléguées.

R2 : Améliorer l'efficacité en diminuant le nombre de dossiers et en augmentant les montants attribués. Il s'agit de concentrer les crédits FEADER pour inciter et provoquer les changements souhaités par le PDR

R3 : Accélérer la livraison des outils informatiques pour l'instruction des dossiers et améliorer leur qualité



R4 : Renforcer les moyens humains ou simplifier le process de gestion,

R5 : Lancer une étude d'analyse du process de gestion visant sa simplification

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucun suivi défini

### 3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

#### 3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

En compléments des premières actions engagées en 2015, le chantier d'amélioration de la qualité de la mise en oeuvre du programme a été amplifié en 2016.

1) Nous participons régulièrement aux réunions des COMOP (HSIGC, SIGC et Audits et contrôles) afin de disposer des informations les plus précises et les plus actualisées, mais également de contribuer à la construction des démarches nationales d'amélioration discutées dans ces instances.

2) Nous avons décliné en Nord-Pas de Calais de façon précise le plan d'action national, coordonné par le Ministère de l'agriculture.

Ainsi, en 2016 :

- sur la problématique de l'application des règles de marchés publics et appels d'offres (RC-RD 09) :
  - Une experte de la commande publique dans le cadre des FESI a été recrutée au 01/01/2016. Elle intervient pour l'ensemble des FESI et notamment le FEADER. Elle a produit 4 documents sécurisant l'instruction des marchés publics : ce sont des annexes au formulaire de demande d'aide à remplir par le demandeur.
  - Elle est intervenue dans plusieurs formations spécifiques dédiées entièrement à la question des marchés publics dans le cadre du FEADER, dont deux sessions dédiées aux projets LEADER.
  - Elle accompagne les services instructeurs dans le travail de qualification des OQDP.
  - Elle a contribué largement au groupe de travail national qui a produit la note "marchés publics".
- sur la problématique de la vérification du caractère raisonnable des coûts présentés par le demandeur (RC-RD09) :
  - nous avons présenté la note aux services instructeurs, soit en réunion dédiée à cette question, soit lors des réunions de préparation des appels à projets.
  - la note a également été diffusée sur la plateforme collaborative Agora, mise en place en 2015, afin d'être facilement accessible à tous.
  - un site collaboratif spécifique, dédié à la construction d'une "devisthèque" a également été mis en place. Il permet aux services instructeurs de déposer des devis exemplaires, qui pourraient être utilisés par d'autres instructeurs, en cas de difficulté à comparer des devis jugés semblables.
  - la formation des services instructeurs a été mise en place à partir de novembre 2016. Tous les instructeurs (y compris au sein des GAL) ont bénéficié de cette formation complète de 3 jours (piste d'audit, éligibilité, audits et contrôles, suivi et évaluation, aides d'état, avec des exercices de calcul de plan de financement à l'instruction et à la réalisation). Dans ce cadre, un temps important a été réservé à l'analyse du caractère raisonnable des coûts présentés par les demandeurs.
- sur la problématique des procédures insuffisantes et des systèmes de contrôle incorrects (RC-RD12 et RD10) :

Nous avons travaillé à la diffusion des notes nationales produites (éligibilité géographique, dépenses en rémunération et OQDP) et à leur appropriation par les services instructeurs à travers :

- leur mise en ligne sur la plateforme Agora, pour garantir un accès de tous

- leur prise en compte dans la formation de 3 jours des services instructeurs.

- sur la question des visites sur place insuffisantes et des engagements difficiles à contrôler (RC-RD09) :

Nous avons décliné régionalement la note sur les visites sur place produite par le COMOP (10% de visites en dessous du seuil qualifié de "d'investissement modeste"; seuil fixé en fonction des appels à projet au moment de chaque comité des financeurs).

Cette approche a été rappelée lors de la formation de 3 jours des services instructeurs.

3) Pour développer une vision plus globale de la mise en oeuvre du PDR Nord-Pas de Calais et des risques afférents, un travail de cartographie des risques a été lancé à partir de juin 2016 (avec l'appui de la direction du Contrôle de gestion).

Le travail a consisté en :

1ère étape : identification des risques spécifiques au FEADER et au déploiement du PDR Nord-Pas de Calais

2ème étape : cotation de ces risques à la fois quant à leur fréquence et à leur impact, puis quant au niveau de maîtrise atteint.

Cette étape a été menée avec les services instructeurs internes au Conseil régional, il reste à finaliser avec les services instructeurs externes en 2017.

3ème étape (en fait, en parallèle de la 2ème) : l'identification des mesures de maîtrise déjà mises en oeuvre et aussi restant à mettre en oeuvre a été commencée.

Le plan d'actions régional qui résultera de ce travail servira de base aux démarches de contrôle interne, qui restent à mettre en oeuvre.

De même, ce travail est complété d'une identification des processus de gestion (piste d'audit), des risques encourus à chaque étape et des règles de gestion à appliquer pour y faire face. Ce travail sera terminé en 2017.

4) La question du déploiement très progressif des outils ISIS et OSIRIS ne dépend que très partiellement de l'AG.

La dynamique d'engagement et de paiement des dossiers reste largement dépendante de la mise à disposition d'outils d'instruction et de suivi opérationnels.

L'AG a mobilisé des moyens humains pour faire face à ses obligations en matière d'instrumentation; mais elle n'a aucune maîtrise sur le contenu et sur la méthode mise en oeuvre pour assurer le déploiement de ces deux outils.

Un chantier de simplification de l'outil OSIRIS a été lancé nationalement (ASP-MAAF-AG) fin 2016. Il

porte quelques fruits au premier semestre 2017. Fin 2016, un seul outil complet était disponible (0601). Mi-juin 2017, 7 outils sont livrés sur les 22 nécessaires.

La nouvelle version d'ISIS n'a pas été implémentée en 2016. Elle devrait être disponible en 2017.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)<sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	119 831 871,00	49,47	1,14

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	119 831 871,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	119 831 871,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements	Observations

versement des paiements aux bénéficiaires	aux bénéficiaires	

#### 4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

##### 4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

L'assistance technique n'a pas démarré en 2016.

Le Réseau Rural régional n'a pas été mis en place en 2016.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

cf 4a1)

Non concerné

##### 4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

- **A destination des demandeurs :**

Au fur et à mesure du lancement des appels à projets, tous les documents de mise en oeuvre du programme (appels à projets, formulaires et leur notice, ...) sont mis en ligne sur le site : [www.europe-en-nordpasdecals.eu](http://www.europe-en-nordpasdecals.eu), afin d'en garantir l'accessibilité au plus grand nombre.

En complément, au moment du lancement de chaque appel à projet, une réunion d'information est systématiquement organisée avec toutes les structures accompagnatrices des demandeurs.

- **A destination du grand public :**

- Une campagne de promotion sous un format nouveau a été lancée : "Mon Europe Mon Quotidien"

Unique et originale, la campagne avait pour objectif de mobiliser des moyens de diffusion impactants pour valoriser l'apport de l'Europe dans le quotidien des habitants des Hauts-de-France, autour d'un message-slogan clé « Mon Europe, mon quotidien ». La campagne s'est déroulée sur 5 semaines : 1 semaine, 1 département. Chaque semaine une visite presse était organisée permettant d'illustrer l'apport des programmations 2007-2013 et 2014-2020 sur le département. Tous les médias locaux étaient conviés, le dossier de presse personnalisé à chaque visite. En parallèle, une campagne d'affichage (bus, gares et affichage public sur 166 zones) permettait de promouvoir l'apport européen sur 3 thèmes parmi ceux identifiés comme plus parlant pour les habitants : santé, loisirs-environnement et loisirs-culture, formation, entreprises. Le « village de l'Europe » clôturait la semaine et facilitait l'accès à une information spécifique

sur les fonds européens (stands d'information de la Région, de l'Etat, de l'agglomération hôte, exposition), sur la mobilité (participation de l'Info Point Europe et des services volontaires européens), et plus ludique via des quizz, type Trivial Pursuit. Ils ont eu lieu le 29 octobre à Saint Quentin, le 12 novembre à Beauvais et le 26 novembre à Amiens et comptabilisé en moyenne une fréquentation de 500 personnes.

Une enquête a permis de mesurer l'appréciation des visiteurs et l'éventuel changement de perception. Les sondés connaissaient en majorité peu, voire étaient indifférents à l'Europe sur leur territoire, mais ils ont été satisfaits des informations disponibles, 70% d'entre eux ont vu une Europe concrète bien que seulement 1/3 des sondés a constaté un changement dans leur vision de l'Europe.

Cette campagne test a permis de configurer des outils pérennes (exposition, usage du slogan comme « marque » de la communication de la Région sur l'Europe, données consolidées Hauts-de-France). L'enquête a contribué également à identifier le type d'informations attendu (Interreg, Erasmus +, la culture, le Brexit...) et le type d'évènements les plus susceptibles de mobiliser les visiteurs (conférences, débats, animations plus culturelles et participatives).

*- Participation au Joli mois de l'Europe :*

Comme l'année précédente, des projets financés par FEADER ont été valorisés dans le cadre de cette opération commune à tous les fonds FESI en Nord - Pas de Calais.



## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

### **5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales**

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

### 5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

### 5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

#### 5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
--	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

**5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»**

Pas d'information supplémentaire.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Aucun sous-programme n'a été prévu dans la programmation du Nord - Pas de Calais.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

**7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

**7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

**7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

**7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?**

### 7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

TO 01.01.01 Actions de formation

TO 01.02.01 Actions de diffusion d'information et de démonstration

TO 04.01.02 Investissement en faveur de l'autonomie et du renforcement de l'élevage

TO 04.01.03 Investissements en faveur de l'amélioration de la qualité et du renforcement des filières végétale

TO 04.03.01 : Dispositif de soutien à l'investissement dans la desserte forestière

Libellés de l'ancienne programmation :

2A Aides aux CUMA-Volet2

2A Modernisation-PMBECUMA-Volet2

2A Modernisation-PMBE-Volet2

2A Soutien desserte forestière-Volet 2

### 7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien
La production agricole par unité de travail annuel des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien a augmenté	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	
Les exploitations agricoles se sont modernisées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	
Les exploitations agricoles ont été restructurées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	

### 7.d3) Méthodes appliquées

La méthode proposée pour renseigner chacun des indicateurs identifiés nécessaires et pour répondre à la



question évaluative correspondante est la suivante :

- **Indicateur commun\_Indicateur de résultat R2 2A**

## **R2 : Changement de la production agricole dans les exploitations (priorité 2A compétitivité).**

### **Changement en valeur (donnée comptable) et en main d'œuvre.**

Comparaison avant et après l'investissement et comparaison avec un échantillon témoin (pour neutraliser les variations de la météo et des prix).

Enquête auprès des bénéficiaires (Production N+1 – Production N-1) – Echantillon témoin (Production N+1 - production N-1)

En valeur et en unité de travail agricole

Puis extrapolation à l'échelle de l'ensemble des bénéficiaires pour calculer la valeur de l'indicateur, l'effet net de la subvention.

Selon EDATER « Il n'est pas pertinent de mobiliser des approches de type contrefactuelle lorsqu'on évalue des dispositifs avec un nombre limité de bénéficiaires (quelques dizaines).

C'est le cas pour le RAMO 2017. En effet, seulement 32 dossiers sont soldés pour le NPDC.

La réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires avec l'hypothèse haute d'un taux de retour de 50%, n'est donc pas pertinente.

Des modalités de collecte anticipées : la collaboration avec le SRISE (service de statistique agricole des services de l'Etat)

Selon la méthodologie EDATER, la base RICA doit servir à tirer l'échantillon témoin. Nous avons dans un 1er temps voulu vérifier si la base contenait des bénéficiaires du PDR de manière à collecter des données comptables sans devoir faire une enquête.

En 2015, on retrouve dans RICA pour le PDR PIC : 4 exploitations, pour le PDR NPDC : 2 exploitations. Ce n'est pas suffisant il faudra donc procéder ultérieurement à une enquête auprès des agriculteurs et être vigilant sur le contenu de l'échantillon témoin qui ne doit pas comporter de bénéficiaires.

Compte tenu de la lourdeur du process des dossiers FEADER, nous avons fait le choix de ne pas demander en amont dans le dossier d'instruction les données nécessaires à l'analyse évaluative : l'UTA et la valeur de la production en n-1.

Source : Ces données seront collectées par enquêtes auprès des bénéficiaires.

Collecte en 2018, 2019 et Ex post

- **Indicateur additionnel : Evolution du revenu agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA (unité de travail annuel)**

Indicateur équivalent à l'indicateur R2 mais portant sur l'évolution du revenu (et prenant donc en compte les évolutions de coûts de production)

Source : Enquête et identification possible des bénéficiaires d'aides à l'investissement dans le RICA

Collecte en 2018, 2019 et Ex post

- **Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.01 : Revenu d'entreprise agricole**

Indicateur d'impact

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention.

Collecte en 2019 et ex post

- **Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.02 : Revenu des facteurs agricoles**

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention

Collecte en 2019 et ex post

- **Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.03 : Productivité totale des facteurs dans l'agriculture**

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention

Collecte en 2019 et ex post

#### 7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: UTA (unité de travail annuel) (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Oui	0.65%					OSIRIS pour le numérateur, Enquête structure (2013) pour le dénominateur
Indicateur de résultat supplémentaire	Structure économico-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien	Non						L'enquête Structures n'est pas utilisables il n'y a pas suffisamment de données compte tenu du secret statistique

#### 7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

##### **Pour R2 et indicateurs additionnels d'impact:**

Selon EDATER « Il n'est pas pertinent de mobiliser des approches de type contrefactuelle lorsqu'on évalue des dispositifs avec un nombre limité de bénéficiaires (quelques dizaines).

C'est le cas pour le RAMO 2017. En effet, seulement 32 dossiers sont soldés pour le NPDC.

La réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires avec l'hypothèse haute d'un taux de retour de 50%, n'est donc pas une opération pertinente.

Des modalités de collecte anticipées : la collaboration avec le SRISE

Selon la méthodologie EDATER, la base RICA doit servir à tirer l'échantillon témoin. Nous avons dans un premier temps voulu vérifier si la base contenait des bénéficiaires du PDR de manière à collecter des données comptables sans devoir faire une enquête.

En 2015, on retrouve dans RICA pour le PDR PIC : 4 exploitations, pour le PDR NPDC : 2 exploitations. Ce n'est pas suffisant il faudra donc procéder ultérieurement à une enquête auprès des agriculteurs et être vigilant sur le contenu de l'échantillon témoin qui ne doit pas comporter de bénéficiaires.

Compte tenu de la lourdeur du processus des dossiers FEADER, nous avons fait le choix de ne pas demander en amont dans le dossier d'instruction les données nécessaires à l'analyse évaluative : l'UTA et la valeur de la production en n-1. Ces données seront collectées par enquêtes auprès des bénéficiaires.

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention de ces trois indicateurs :

Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.01 :Revenu d'entreprise agricole

Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.02 :Revenu des facteurs agricoles

Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.03 :Productivité totale des facteurs dans l'agriculture

#### 7.d6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement , le 14 septembre 2015 .

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016 ;

Pour la priorité 2A : 82 dossiers soldés : 32 dossiers en 2015 et 50 en 2016

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

## 7.d7) Conclusions et recommandations

### 7.d7.a) Conclusion / Recommandation 1

#### **Conclusion:**

Le RAMO 2017 se réfère à trop peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016.

En conséquence, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

#### **Recommandation:**

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019.

**7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?**

### 7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

TO 060101 : Dotation jeunes Agriculteurs (DJA)

TO 060102 : prêts bonifiés

### 7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La part de jeunes exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture a augmenté	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	
Des exploitants agricoles suffisamment qualifiés sont entrés dans le secteur de l'agriculture		Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR

### 7.e3) Méthodes appliquées

La méthode proposée pour renseigner chacun des indicateurs identifiés nécessaires et pour répondre à la question évaluative correspondante est la suivante :

- **Indicateur commun\_ Indicateur de résultat R3 2B : % d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un soutien au titre du PDR.**

Méthodologie : Ratio : nbre de bénéficiaires/ nbre total d'exploitations agricoles année de base 2013

Source : OSIRIS et données Enquête structures Agreste

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **Indicateur commun\_ Indicateur de contexte C24 : % d'exploitants de moins de 35 ans formés de manière adaptée dans le secteur agricole sur la zone de programmation.**

Source : Suivi indicateurs de contexte et données Enquête structures Agreste

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **Indicateur commun\_ Indicateur de contexte C23 : Pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole : Evolution du % de chef d'exploitation de moins de 35 ans**

Source : Suivi indicateurs de contexte et données Enquête structures Agreste

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **Indicateur additionnel : Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations**

Source : OSIRIS (Nombre de bénéficiaires de la sous-mesure 6.1 "Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs ") Données nationales sur l'installation (MSA,...)

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **Indicateur additionnel : Solde du nombre d'installation par rapport au nombre de départ**

Source : AGRESTE-Recensement Général Agricole (RGA) tous les 10 ans / Enquête structures tous les 3 ans

Collecte ex post

#### 7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Oui	0.85%			OSIRIS pour le numérateur, Enquête structure (2013) pour le dénominateur
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR	Non	48,00			DRAAF

#### 7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Trop peu d'opérations ont été achevées pour qu'il soit possible de mener un travail d'évaluation à part entière, au delà de l'analyse de la mise en oeuvre du programme.

#### 7.e6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement, le 14 septembre 2015 .

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016 ;

Pour la priorité 2B : 108 dossiers soldés : 59 dossiers en 2015 et 49 en 2016

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

#### 7.e7) Conclusions et recommandations

**7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?**



## 7.f1) Liste des mesures contribuant au DP

Le Domaine Prioritaire 3A concerne les TO suivants :

TO 03.01.01 Soutien aux nouvelles participation à un régime de qualité

TO 03.02.01 Action d'information et de promotion de produits de qualité

TO 04.02.01 Investissement en faveur de la multifonctionnalité agricole : transformation et commercialisation des produits à la ferme

TO 04.02.02 : Soutien aux projets de développement agroalimentaires

TO 16.02.01 : Projets multi-partenariaux en faveur de la coopération entre acteurs

Ancienne programmation-Libellé DTO

3A Aide à la transformation-Volet2

3A Investissements IAA-Volet2

## 7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La mise en place de programmes de qualité par les producteurs primaires a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	
La participation des producteurs primaires à des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs axés sur la qualité et des organisations interprofessionnelles a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	
La compétitivité des producteurs primaires bénéficiant d'un soutien s'est améliorée		Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien
La marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles a augmenté		Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles
La valeur ajoutée des produits agricoles pour les producteurs primaires a augmenté		

### 7.f3) Méthodes appliquées

La méthode proposée pour renseigner chacun des indicateurs identifiés nécessaires et pour répondre à la question évaluative correspondante est la suivante :

- **Indicateur additionnel Helpdesk : Evolution de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA (unité de travail annuel) : cf Indicateur commun\_Indicateur de résultat additionnel R2 2A**

Collecte pour 2019 et ex post

- **Indicateur additionnel : Evolution du résultat économique des entreprises ayant participé à des systèmes de qualité, circuits courts, OP...**

Source : Enquête directe bénéficiaires

Collecte en 2019 et ex post

- **Indicateur additionnel Helpdesk : Evolution de la marge et du prix perçus par les producteurs primaires**

Source : Enquête directe bénéficiaires

Collecte ex post

- **Information qualitative : Différenciation des produits agricoles concernés par des démarches de types SIQO ou promus via des circuits courts, ...**

Source : Enquête consommateurs

Collecte ex post

- **Indicateur additionnel Helpdesk : % de producteurs primaires introduisant des systèmes de qualité, avec l'appui du PDR**

Source : OSIRIS (Mesure 3.1 Aide à la participation à des systèmes de qualité)

Collecte 2018, 2019 et expost

- **Indicateur additionnel : Part de marché des produits agricoles sous signe de qualité au**

## **niveau régional**

Découpage de l'indicateur éventuellement nécessaire par type de signe qualité/ appellation

Source : Enquête auprès des Comités de promotion

Collecte 2019 et ex post

- **Indicateur commun\_ Indicateur de résultat R4 DP 3A : % d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour la participation à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/ organisations de producteurs.**

Ratio : nbre de bénéficiaires/ nbre total d'exploitations agricoles année de base 2013

Risque de doublons importants. Si cet indicateur n'est pas redressé dans le cadre du reporting (pas obligatoire dans les guidances UE) il conviendra de procéder à un recroisement (via les codes SIRET) dans le cadre des évaluations

Source OSIRIS, données enquêtes structures et données Agreste

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **Indicateur additionnel Helpdesk : Définition des circuits d'approvisionnement courts (à l'échelle du PDR, suivant le contexte régional)**

Définition 2018

- **Information qualitative : Rôle des actions de formation/ information, des services de conseil et de la coopération dans le changement des pratiques des producteurs primaires vers des SIQO, circuits courts...**

Voir la contribution de la mesure M16 fléchée par le PDR vers le DP 3A

Collecte ex post

- **Indicateur additionnel : Nombre d'actions de communication ou de promotion mises en place par des groupements de producteurs, organisations professionnelles orientés vers la qualité ou les circuits courts**

Découpage de l'indicateur éventuellement nécessaire / groupes ou organisation

Source : Enquête auprès des organisations professionnelles

## Collecte ex post

### 7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Oui	0.05%			OSIRIS, données enquêtes structures et données Agreste
Indicateur de résultat supplémentaire	Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien	Non				

### 7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Trop peu d'opérations ont été achevées pour qu'il soit possible de mener un travail d'évaluation à part entière, au delà de l'analyse de la mise en oeuvre du programme.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'identifier les bénéficiaires de la mesure 3 dans le RICA.

### 7.f6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement, le 14 septembre 2015 .

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016 ;

Pour la priorité 3A : 8 dossiers soldés : 3 dossiers en 2015 et 5 en 2016

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en oeuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des

améliorations.

#### 7.f7) Conclusions et recommandations

##### 7.f7.a) Conclusion / Recommandation 1

###### **Conclusion:**

Le RAMO 2017 se réfère à trop peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016.

En conséquence, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

###### **Recommandation:**

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019.

#### **7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La gestion des risques relève d'une programmation nationale.

#### **7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?**

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Le Domaine Prioritaire 4A concerne les TO suivants :

- 04.01.01 Investissements visant la réduction des impacts environnementaux et climatiques
- 04.04.01 Investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques
- 070101 Etablissement de plans de gestion et protection de secteurs situés en zone Natura 2000
- 070602 Contrats Natura 2000
- 070601 Animation des DOCOB des sites Natura 2000
- 08.01.01 Boisement et création de surfaces boisées
- 08.05.01 Soutien à l'adaptation des peuplements forestiers
- 08.06.01 Investissements dans l'amélioration forestière et des techniques forestières
  
- 10.01 Engagements agroenvironnementaux et climatiques
- 11.01 Conversion AB
- 11.02 Maintien AB
- 12 Paiement au titre de Natura 2000 et de la DCE
- 15 Engagements forestiers, environnementaux et climatiques

Les libellés de la programmation précédente sont les suivants :

- 4A Amélioration des forêts - Volet2
- 4A Animation des docs de gestion NPC
- 4A Boisement et création de surface boisée-Volet2
- 4A Etablissement révision plans de gestion
- 4 A Investissements non productifs impacts environnementaux et climatiques
- 4A Modernisation-PVE-CUMA-Volet2
- 4A Modernisation-PVEINP-Volet2
- 4A Modernisation-PVE-Volet2

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	

La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	
--	--	--

### 7.h3) Méthodes appliquées

La méthode proposée pour renseigner chacun des indicateurs identifiés nécessaires et pour répondre à la question évaluative correspondante est la suivante :

- **Indicateur additionnel : Typologie des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages (effet fort/faible)**

Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique

Collecte 2018

- **Indicateur commun\_ Indicateur de résultat R7 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages**

Total des zones sous contrat de gestion biodiversité et-ou paysages (en ha)/total des terres agricoles (en ha) en 2013.

Source : OSIRIS, Enquête structure (2013) Agreste

Collecte 2018,2019 et ex post

- **Indicateur commun\_ Indicateur de résultat R6 : Pourcentage de forêts ou d'autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et les paysages**

Total des zones sous contrat de gestion biodiversité (en ha)/total des zones forestières et boisées (en ha) en 2013

Source : ISIS, Enquête structure (2013) Agreste

Collecte 2018,2019 et ex pos

- **Indicateur additionnel : Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages**

Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

Collecte 2018,2019 et ex post

- **Indicateur additionnel : Changement des pratiques des bénéficiaires imputables à l'intervention**

Analyse contrefactuelle mobilisant les données RICA pour mesurer les changements de pratiques (prairies,

assolement) (En fonction des possibilités de croisement données de réalisation/données RICA).

Source : Enquête directe bénéficiaires, études de cas, analyse des facteurs externes

- **Indicateur additionnel : Evolution de la biodiversité et des paysages dans les zones à fortes contractualisation**

Analyse contrefactuelle mobilisant les données RICA pour mesurer les changements de pratiques (prairies, assolement) (En fonction des possibilités de croisement données de réalisation/données RICA).

Source : Enquête directe bénéficiaires, études de cas, analyse des facteurs externes

Collecte ex post

- **Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.08 : Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole**

Indicateur d'impact

Source : analyse documentaire et Technical Handbook

Collecte : ex post

- **Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.09 : Agriculture à Haute Valeur Naturelle**

Indicateur d'impact

Source : analyse documentaire et Technical Handbook

Collecte : ex post

#### 7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	Non				
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	Oui	0.01%			OSIRIS, Enquête structure (2013), AGRESTE chiffres et données Agriculture N°231 Attention 1 seul dossier sur les 6 pour lequel la surface est renseigné dans la base de données



#### 7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Concernant l'indicateur additionnel : pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des meures à effet sur la biodiversité et les paysages. Il pourrait y avoir un problème de disponibilités de la donnée. En effet, il faudra s'assurer de la disponibilité des zonages, c'est-à-dire de la possibilité de calcul par l'ODR de la couverture des zones à enjeux.

Concernant l'indicateur additionnel : changement des pratiques des bénéficiaires imputables à l'intervention. Le guide méthodologique d'EDATER préconise pour mesurer les changements de pratiques (prairies, assolement) une analyse contrefactuelle mobilisant les données de réalisation à comparer à un échantillon témoin issu de RICA. Il pourrait y avoir un problème de disponibilités de la donnée. En effet, l'indicateur comporte quelques limites liées au nombre limité de données sur les pratiques agricoles dans les bases de données. Dans ce cas l'appariement entre données bénéficiaires et statistiques publiques risque de poser problèmes. De même la temporalité dans la publication des données statistiques pourrait poser problèmes. Nous testerons cet indicateur dans le RAMO 2018.

Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole et Agriculture à Haute Valeur Naturelle : Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention. Dans ce cas ,il conviendra de mesurer l'évolution dans le temps de cet indicateur.

Indicateurs R7 : Les indicateurs (surface en hectares) ne sont pas tous renseignés dans la base de données (1 indicateurs renseigné sur 6 dossiers). Un rattrapage de la donnée sera nécessaire dans l'outil complet.

#### 7.h6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement, le 14 septembre 2015 .

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016 ;

Pour la priorité 4A : 5 dossiers soldés : tous en 2016

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

## 7.h7) Conclusions et recommandations

### 7.h7.a) Conclusion / Recommandation 1

#### **Conclusion:**

Le RAMO 2017 se réfère à trop peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016.

En conséquence, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

#### **Recommandation:**

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019.

### **7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

### **7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

### **7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

### **7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?**

### 7.11) Liste des mesures contribuant au DP

Le Domaine Prioritaire 4A concerne le TO suivant : 04.01.01 Investissements visant la réduction des impacts environnementaux et climatiques

### 7.12) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
L'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires s'est développée	R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	
L'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires s'est développée	T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	

### 7.13) Méthodes appliquées

La méthode proposée pour renseigner chacun des indicateurs identifiés nécessaires et pour répondre à la question évaluative correspondante est la suivante :

- **Indicateur commun\_ Indicateur de résultat additionnel R14 : développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation des produits alimentaires dans les projets soutenus le PDR**

Utilisation des coefficients de conversion en fonction de l'énergie utilisée. Unité de mesure Tonne Equivalent Pétrole. Echantillon (minimum 100 opérations)

Source : OSIRIS

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **Indicateur commun\_ Indicateur cible T15 : total des investissements dans l'efficacité énergétique**

Source : OSIRIS

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **Indicateur commun\_ Indicateur de réalisation : O.3 Nombre d'opérations d'investissement dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique**

Source : OSIRIS

Collecte 2018 ; 2019 et ex post

#### 7.14) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	Non		25,11				les consommations d'énergie sont exprimées en giga-joules dans OSIRIS, nous avons converti ces giga-joules en TEP via le logiciel <a href="https://www.unitjuggler.com/">https://www.unitjuggler.com/</a>
Indicateur de résultat commun	T15: total des investissements dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	Non						suivi insuffisant dans Osiris

#### 7.15) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Trop peu d'opérations ont été achevées pour qu'il soit possible de mener un travail d'évaluation à part entière, au delà de l'analyse de la mise en oeuvre du programme.

#### 7.16) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement, le 14 septembre 2015 .

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016 ;

Pour la priorité 5B : 14 dossiers soldés : tous en 2016

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en oeuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

7.17) Conclusions et recommandations

7.17.a) Conclusion / Recommandation 1

**Conclusion:**

Le RAMO 2017 se réfère à trop peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016.

En conséquence, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

**Recommandation:**

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019.

**7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

**7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

**7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?**

### 7.o1) Liste des mesures contribuant au DP

Le Domaine Prioritaire 5E concerne les TO suivants :

- 08.02.01 Mise en place de systèmes agroforestiers
- 16.08.01 Stratégies locales de développement forestier

Les libellés de la programmation précédente :

5E Mise en place de systèmes agroforestiers-Volet2

### 7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	
Les terres agricoles et sylvicoles sous contrat de gestion amélioré contribuant à la séquestration du carbone ont augmenté	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	

### 7.o3) Méthodes appliquées

La méthode proposée pour renseigner chacun des indicateurs identifiés nécessaires et pour répondre à la question évaluative correspondante est la suivante :

- **Indicateur commun\_Indicateur de résultat R20,  Indicateur commun\_Indicateur cible T19 DP 5E,  Indicateur commun\_Indicateur de réalisation O.5 : Pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion qui contribuent à la séquestration ou à la conservation du carbone**

R20 : Total des zones concernées (en ha)/total des zones agricoles et forestières (en ha) en 2013

Source : bases de données des opérations AG/ASP, ISIS et le SIGC

Collecte 2018, 2019 et ex post

- **C41. Matière organique dans le sol des terres arables**

Collecte ex post

Il s'agit d'un indicateur de contexte pour lequel il conviendra d'apprécier l'évolution dans le temps (début et fin de programmation).

- **Indicateur commun\_Indicateur d'impact I.12 : Matière organique dans le sol des terres arables**

Indicateur d'impact

Source : GIS Sol

Collecte ex post

#### 7.04) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	Oui	0%			bases de données des opérations AG/ASP, et le SIGC

#### 7.05) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Il faudra vérifier les données, notamment le nombre d'hectares lorsque OSIRIS sera opérationnel.

Trop peu d'opérations ont été achevées pour qu'il soit possible de mener un travail d'évaluation à part entière, au delà de l'analyse de la mise en oeuvre du programme.

#### 7.06) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement, le 14 septembre 2015 .

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016 ;

Pour la priorité 5E : 6 dossiers soldés : tous en 2016

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

#### 7.o7) Conclusions et recommandations

##### 7.o7.a) Conclusion / Recommandation 1

###### **Conclusion:**

Le RAMO 2017 se réfère à trop peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016.

En conséquence, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

###### **Recommandation:**

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019.

#### **7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ouverte pour l'instant ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

#### **7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

En 2016, la programmation n'a pas encore commencée pour la mesure LEADER.



**7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure ne contribue de façon principale à ce domaine prioritaire.

**7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La programmation n'est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'apporter des éléments de réponse pertinents à cette question.

**7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

L'assistance technique n'a pas encore été mobilisée.

**7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Le Réseau Rural n'a pas encore été lancé.

**7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

**7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a encore été lancé.

## **8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Cette problématique a été mise en avant dans tous les formulaires de demandes d'aides pour les appels à projets ouverts : les demandeurs ont systématiquement été interpellés sur les actions mise en oeuvre dans le cadre de leur projet sur ces questions.

Sur la question de la parité femme-homme, des recrutements indifférenciés ont souvent été mis en avant.

Sur la question de la non discrimination, le recours à de ma main d'oeuvre handicapée, de chomeurs de longue durée, de séniors ou d'apprentis ont régulièrement été mise en avant.

Dans le cadre des nouveaux appels à projets programmés sur la mesure 1, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination sera particulièrement prise en compte sur les actions de formations et de diffusion des connaissance.

### **8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]**

La mise en avant des démarches de développement durable concerne tous les appels à projets lancés :

- parfois, à travers de critères d'éligibilité : exemple de l'obligation de planter au moins 200 m de haie pour le TO 040101
- systématiquement dans le choix des critères de sélection. La priorité est ainsi donnée aux projets : liés à la création ou développement de l'agriculture biologique, portés par des exploitations engagées dans des MAE, introduisant des essences favorables à la biodiversité, etc.
- lorsque cela était permis dans le règlement, par un majoration des taux d'aide publique en cas de : AB, MAEC.

### **8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en oeuvre du programme**

Le partenariat régional est associé à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation du programme à différents niveaux :

- au sein du Comité de suivi qui est composé de représentants de l'Autorité de gestion, de l'Etat, de la Commission européenne, des organismes intermédiaires et des partenaires impliqués lors de l'élaboration du programme (les Départementaux, les EPCI, les chambres consulaires, les fédérations...).

Les représentants des Départements et de l'Etat sont associés aux travaux de préparation du comité de suivi.

- au sein des comités de programmation :

Afin de faire converger les pratiques existantes précédemment en Picardie et en Nord-Pas-de-Calais, une nouvelle gouvernance des fonds européens a été mise en place.

Cette gouvernance s'effectue en deux temps :

- en Groupe de programmation et de suivi -GPS- (technique) : Le GPS est une instance technique de pré-sélection des dossiers susceptibles de bénéficier de fonds européens. Tous les projets FEDER, FSE, IEJ, FEADER et FEAMP ainsi que les projets qui relèvent du PO National FSE IEJ sont examinés dans le cadre des GPS réunissant les services de la Région, des Départements et de l'Etat ;
- puis en Comité unique de programmation -CUP- qui est l'instance émettant des avis sur les projets proposés à la programmation, ainsi que sur les appels à projets. Cette instance, présidée par la Vice Présidente du Conseil régional en charge des fonds structurels européens et par le Secrétaire général pour les affaires régionales, est composée :
  - des représentants de l'Etat, des Conseils départementaux, du CESER, des chambres consulaires, des organismes intermédiaires (ITI, GAL, subventions globales FSE du PO National FSE) ;
  - des représentants des Communautés d'Agglomération et des communautés de communes, des associations des maires, des représentants des Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE).

Les GPS et les CUP se sont réunis 4 fois en 2016, et ont été consultés 2 fois par consultation écrite.

## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi



## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					2,78
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					24,00
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					4 500,00
		2014-2015					

**Domaine prioritaire 2A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	0,59	3,78	0,73	4,68	15,60
		2014-2015	0,24	1,54	0,24	1,54	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 218 354,00	24,31	1 238 021,00	2,68	46 150 893,34
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	2 966 666,67
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 150 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016			0,00	0,00	4 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 218 354,00	25,98	1 238 021,00	2,87	43 184 226,67
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			3 860 349,00	2,91	132 795 000,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 196 844,00	2,81	42 538 670,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			98,00	4,67	2 100,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			41 177,00	6,38	645 556,67

**Domaine prioritaire 2B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	0,80	11,83	0,80	11,83	6,76
		2014-2015	0,55	8,14	0,55	8,14	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>2B</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 379 917,00	17,95	1 274 875,00	5,23	24 395 891,67
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 379 917,00	18,42	1 274 875,00	5,36	23 779 225,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			14 391 103,00	3,40	423 500 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 274 875,00	5,36	23 779 225,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			108,00	11,87	910,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	616 666,67

**Domaine prioritaire 3A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2016					2,97
		2014-2015					
	M04-Nombre d'Industries AgroAlimentaires soutenues (4.2) (unité)	2014-2016			5,00	16,67	30,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 092 240,00	12,08	536 665,52	3,10	17 321 688,01
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 833 333,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			0,00	0,00	400,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 092 240,00	14,07	536 665,52	3,61	14 871 688,34
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			2 941 095,00	5,86	50 178 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			8,00	6,15	130,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	616 666,67

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016					0,59	
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						0,59
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2016						0,59
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016						3,40
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						5,11
		2014-2015			0,01	0,20		
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016						3,58
		2014-2015			0,19	5,30		
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	4 867 990,00	8,48	456 841,00	0,80	57 388 237,07	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 899 694,00	78,45	24 819,00	0,50	4 971 136,95	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			24 817,00	0,20	12 153 619,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	303,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	408 628,00	9,71	0,00	0,00	4 210 000,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	80,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	127 646,00	8,15	0,00	0,00	1 566 666,67	
M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 066 666,67	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	250 000,00	
M08.5	O3 - Nombre	2014-2016			0,00	0,00	20,00	

	d'actions/opérations soutenues						
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	200,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	250 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	432 022,00	1,43	432 022,00	1,43	30 307 099,11
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	26 730,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800 000,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	10 500,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	11 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	266 666,67
M15	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	266 667,67
M15.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	222,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2016	349 602,00	4,44	146 833,00	1,86	7 874 798,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	820 055,00	25,99	146 833,00	4,65	3 155 301,72
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	820 055,00	25,99	146 833,00	4,65	3 155 301,72
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			146 833,00	1,86	7 874 798,00
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			14,00	5,60	250,00

Domaine prioritaire 5D							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5D	T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)	2014-2016					1,65
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5D	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	8 150 731,89
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	8 150 731,89
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	13 496,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2016					0,10
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	102 160,07	5,78	10 691,16	0,61	1 766 666,67
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	102 160,07	13,62	10 691,16	1,43	750 000,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			10 691,16	1,43	750 000,00
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			7,50	1,32	570,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 016 666,67

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2016					58,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	6 923 520,01
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	6 923 520,01
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					23 078 500,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			0,00	0,00	300,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					90,00	
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016						0,00
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016				65,44	95,91	68,23
		2014-2015				65,45	95,92	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	16 428 571,43	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	16 428 571,43	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			959 141,00	95,91	1 000 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			9,00	100,00	9,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	35 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	12 993 571,43	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	620 000,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	2 780 000,00	



## Annexe III

### Tableau synoptique des résultats quantifiés

Nom et unité de l'indicateur de résultat (1)	Valeur cible (2)	Valeur principale (3)	Contribution secondaire (4)	Contribution du Leader/DLAL (5)	Total PDR (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	15,60	0,73	Sans objet	0,00	0,73
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Sans objet				
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	6,76	0,80	Sans objet	0,00	0,80
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2,97	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)			Sans objet	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	0,59	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	3,58	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	5,11	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	0,59	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	3,40	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	0,59	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)			Sans objet	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le	Sans objet				

PDR (domaine prioritaire 5A)*					
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	Sans objet				
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Sans objet				
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			Sans objet	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)	1,65	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	0,10	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	58,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	68,23	65,44	Sans objet		65,44
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	0,00	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	90,00	0,00	Sans objet		0,00
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00



## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé citoyen interfonds RAMO 2016	Résumé à l'intention des citoyens	30-06-2017			1244941073	résumé citoyen interfonds 2016		
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP031	Annexe financière (systèmes)	12-10-2017		Ares(2017)5631145	235882033	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP031_fr.pdf	17-11-2017	nmonmion

